



# ALBIOMA

## Communiqué de presse

Paris La Défense, le 21 avril 2020

# *Convocation à huis clos de l'Assemblée Générale du 29 mai 2020*

Compte tenu du prolongement des mesures de confinement mises en place par le Gouvernement français pour endiguer l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'Administration d'Albioma a, le 17 avril 2020, pris la décision de réunir l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires à huis clos le 29 mai 2020 à 15 heures, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Dans ces conditions, Albioma attire l'attention de ses actionnaires sur les points suivants.

- Aucun actionnaire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée générale.
- Albioma invite ses actionnaires à user de l'ensemble des dispositifs de vote à distance en amont de l'Assemblée Générale pour exprimer leur voix (vote par correspondance pouvoir au Président ou pouvoir avec indication de mandataire, par voie postale ou par l'intermédiaire de la plateforme de vote électronique Votaccess). Les demandes de carte d'admission ne pourront être pris en compte, et les actionnaires concernés seront invités à modifier leurs instructions de vote.
- Compte tenu de l'allongement significatif des délais postaux, les actionnaires qui n'auraient pas reçu leur formulaire de vote dans des délais permettant leur participation à l'Assemblée Générale devront se rendre sur le site Internet de la Société ([www.albioma.com](http://www.albioma.com)) pour télécharger un formulaire de vote et le renvoyer par voie postale accompagné des pièces justificatives habituelles.
- Les actionnaires pourront, dans les conditions habituelles, en amont de l'Assemblée Générale, formuler des questions écrites au Conseil d'Administration et user de leur droit de demander l'inscription à l'ordre du jour de points nouveaux ou formuler des amendements aux résolutions soumises à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. Cette dernière faculté ne sera pas possible en séance.
- Albioma met à la disposition des actionnaires une adresse courriel dédiée ([info.AG@albioma.com](mailto:info.AG@albioma.com)) permettant de poser toute question utile, qu'il s'agisse d'une question technique liée à la participation à l'Assemblée Générale ou d'une question adressée à la Direction Générale ou au Conseil d'Administration qui aurait, d'ordinaire, été formulée en séance.
- La séance de l'Assemblée Générale sera retransmise sur le site Internet de la Société, selon des modalités qui seront précisées dans les semaines à venir.



Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2020, le 27 avril 2020 (après bourse).

### *À propos d'Albioma*

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse et au photovoltaïque.

Le Groupe est implanté en Outre-Mer français, en France métropolitaine, à l'île Maurice et au Brésil. Il a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage, Albioma a récemment renforcé son positionnement en France métropolitaine.

Les actions Albioma sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment B) et éligibles au SRD et au PEA-PME (ISIN FR0000060402 – Mnémo ABIO).

Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

### *Contacts*

#### **Investisseurs**

Julien Gauthier  
+33 (0)1 47 76 67 00

#### **Médias**

Charlotte Neuvy  
+33 (0)1 47 76 66 65  
[presse@albioma.com](mailto:presse@albioma.com)

[www.albioma.com](http://www.albioma.com)

